SOPHROKHEPRI
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
188, grande rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent-sur-Marne
R.C.S. 811.445.410 CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le dix-huit décembre, à 10 heures,
Au siège social, à Nogent-sur-Marne,

Madame Evelyne REVELLAT, né le 15 février 1961 à Grenoble, de nationalité française et demeurant 19, rue Camille Claudel, 94350 Villiers-sur-Marne,

Associé Unique et Président de la société SOPHROKHEPRI a pris les décisions suivantes relatives :

- A la modification de la dénomination sociale
- A la modification corrélative des statuts ; et
- Aux pouvoirs pour réaliser les formalités.

PREMIERE DECISION

Modification de la dénomination sociale

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président, décide de modifier la dénomination sociale de la Société, qui devient :

Khépri Formation

A compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des statuts

L'Associé Unique, en conséquence de la décision qui précède, décider de modifier partiellement l'article 3 « Dénomination » des statuts qui devient :

« La Société a pour dénomination sociale **Khépri Formation** ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont conférés aux porteurs d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant les délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications y afférents.

****

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique et Président.

En trois (3) exemplaires, **tous certifiés conformes à l'original par l'Associé Unique et Président.**

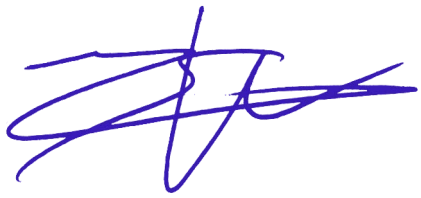

Evelyne REVELLAT
Associé Unique et Président